



Droit d'images et de diffusion de noms de marques (produits)

Par **poulpi2dents**, le **08/05/2009** à **14:13**

Bonjour,

J'ai un projet de création d'entreprise, d'achat revente de parfums authentiques de grandes marques, sous le statut auto-entrepreneur.

Avant de me lancer dans cette aventure, je souhaite connaître les obligations que j'ai.

Ma question est donc la suivante :

Citant les noms des produits, ainsi que les marques, ai-je l'obligation de payer des droits d'auteur ou de diffusion? N'était-ce pas uniquement le cas pour les images des produits?

Merci de m'éclairer sur ce sujet.

Cordialement,

Magali Silve